

Communauté de communes du Pays de l'Orne (CCPO)

Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de l'Orne
9 communes, 22 800 habitants (Insee 2013)

Nature de la mission

Etude préalable (2013)
Suivi-animation (2014-2016)

Les conclusions de l'étude préalable

Avec le démantèlement des industries minières puis sidérurgiques, le Pays de l'Orne a connu sur les 50 dernières années, des difficultés importantes pour maintenir sa population et son attractivité résidentielle.

Le redressement fragile du solde migratoire sur la période 1999-2008 atteste d'un certain retour de confiance, lié notamment au maintien du principal pôle d'emploi local (SOVAB) et au développement du travail frontalier.

Cependant, le parc de logements sur le territoire souffre de carences qualitatives qui ralentissent fortement le processus de revitalisation du bassin de vie : en raison des risques d'affaissements miniers qui touchent une grande partie de la vallée de l'Orne et limitent les possibilités de construction neuve, le parc de logements de la CCPO est majoritairement ancien (80% date d'avant 1975), et 40% des logements sont des cités ouvrières, caractérisées par des formes architecturales et urbaines, des surfaces habitables et des niveaux de confort peu attractifs.

L'OPAH s'inscrit ainsi dans ce processus de reconquête de l'habitat, avec l'objectif de résorber la vacance dans les principales communes urbaines de la vallée, de lutter contre l'habitat indigne ou non décent, d'améliorer le confort et la performance énergétique des logements anciens, et de prendre en compte les besoins spécifiques liés à l'autonomie des personnes dans leur logement (propriétaires âgés en perte de motricité).

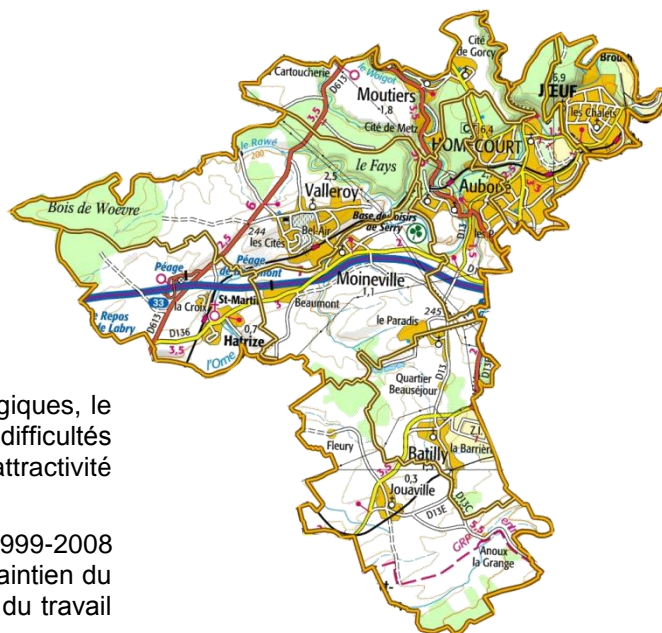
Le bilan de l'OPAH de la CCPO fin 2016

Les 3 années opérationnelles ont permis de favoriser la rénovation de **394** logements, soit 21 logements locatifs et 373 logements de propriétaires occupants

Le bilan est caractérisé par un reflux important de l'investissement locatif (constat observé sur l'ensemble de la France entre 2012 et 2015), mais surtout par une très forte dynamique en faveur des propriétaires occupants.

L'opération a en particulier bénéficié de la synergie mise en place localement autour de la thématique énergétique, et permis à **275 propriétaires occupants d'améliorer la performance énergétique de leur habitat**, par des interventions sur l'isolation, le chauffage ou les menuiseries extérieures.

L'OPAH, qui affiche un bilan positif sur toutes les communes du territoire a permis la réalisation de plus de **6,2 Millions d'euros de travaux de rénovation**, captés à près de **70%** par les entreprises locales du Bâtiment.



L'expertise du CAL de Meurthe-et-Moselle

- Une analyse fine des besoins locaux en matière d'amélioration de l'habitat
- Un seul interlocuteur pour toutes les problématiques de rénovation (insalubrité, autonomie, précarité énergétique, ravalement façades)
- Un bilan opérationnel mettant en évidence la compétence du CAL en matière de communication et d'information des habitants, de suivi technique et financier des dossiers de subventions